

CAP OPERATEUR LOGISTIQUE

❖ Le métier

L'opérateur logistique assure la réception, le stockage, la préparation, la mise à disposition des marchandises et l'étiquetage. Selon les organisations, il est positionné sur une ou plusieurs de ces activités. De plus, dans certains magasins, il participe également à la mise en rayon des produits destinés à la vente. Il contrôle la qualité des marchandises et signale les anomalies. Il peut être amené à renseigner le système informatique de gestion des stocks du magasin.

❖ Pré requis

Niveau brevet des collèges

❖ Objectif de la formation

Valider le CAP opérateur logistique

❖ Modalité d'accès à la formation

- Contrat de professionnalisation
- Période de professionnalisation

❖ Modalité de la formation

- **750 h de formation**
- **Effectif du groupe : Minimum 5 personnes / Maximum 12 personnes**
- **Date à vérifier selon le planning de la session en cours**
- **Lieu de la formation : HORIZON REUNION-4 bld Michel Debré-97430 LE TAMPON**

❖ METHODES PEDAGOGIQUES

- **La méthode participative Interrogative**
- **Méthode Active**

EURL HORIZON REUNION

4 Boulevard Michel Debré 97 430 Le Tampon – Tél : 06 92 67 77 57
N° Siret: 481 208254 00021 - APE:8559A - N° Existence : 98 97 033 19 97
horizonreunion@orange.fr

❖ MOYENS ET SUPPORTS PEDADAGIQUE

- Salle climatisée adaptée à la formation selon les desideratas du référentiel
- Mise à disposition d'ordinateurs portables, wifi, imprimante connectée, ouvrage adapté

❖ MODALITE D'EVALUATION

- Evaluation en cours de formation examens blancs
- Suivi en entreprise pour vérifier l'adéquation entre le poste et la formation

❖ FORMATEUR REFERENT

-*Sandrine BAUDOUIN*

❖ La formation en détail

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL*

- La prise en charge des flux entrants
- Conduite des chariots de manutention (CACES 1/3/5)
- La prise en charge des flux sortants
- Environnement économique, juridique et social

C 1. Prise en charge des flux entrants

C.1.1 La chaîne logistique

C.1.2 L'organisation des zones d'activités logistiques

C.1.3 La sécurité sur les zones d'activités logistiques

C.1.4 Les documents nécessaires à la réception

C.1.5 Les marchandises

C.1.6 Le contrôle de la réception

C.1.7 L'adressage

C.1.8 Le stockage

C.1.9 L'inventaire

EURL HORIZON REUNION

**4 Boulevard Michel Debré 97 430 Le Tampon – Tél : 06 92 67 77 57
N° Siret: 481 208254 00021 - APE:8559A - N° Existence : 98 97 033 19 97
horizonreunion@orange.fr**

C 2. Conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté

C.2.1 La réglementation en matière de conduite en sécurité des chariots automoteurs

C.2.2 Les instances & organismes de prévention

C.2.3 Les principaux facteurs d'accidents avec les chariots

C.2.4 Les principaux types de chariots automoteurs à conducteur porté

C.2.5 La technologie des chariots

C.2.6 Les accessoires adaptables aux chariots

C.2.7 Les opérations de maintenance

C.2.8 La conduite en sécurité des chariots

C.2.9 Les EPI

C 3. Prise en charge des flux sortants

C.3.1 L'affectation des emplacements

C.3.2 Les documents nécessaires à la préparation de commandes et à l'expédition de marchandises

C.3.3 Les matériels de manutention

C.3.4 Les règles d'économie d'efforts

C.3.5 Les méthodes de prélèvement

C.3.6 La palettisation et dépalettisation

C.3.7 Emballages, unités de chargement, tri des déchets

C.3.8 Reconditionnement

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Français Histoire Géographie
- Mathématiques/ sciences

EURL HORIZON REUNION

4 Boulevard Michel Debré 97 430 Le Tampon – Tél : 06 92 67 77 57

N° Siret: 481 208254 00021 - APE:8559A - N° Existence : 98 97 033 19 97

horizonreunion@orange.fr



EURL HORIZON REUNION
4 Boulevard Michel Debré 97 430 Le Tampon – Tél : 06 92 67 77 57
N° Siret: 481 208254 00021 - APE:8559A - N° Existence : 98 97 033 19 97
horizonreunion@orange.fr